

Conditions Générales de ventes

Disponibles sur www.louisdeferphotographe.com

Seront désignés ci-dessous:

Louis Defer Photographe, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, dont le siège est sis à Blois, 15 Rue du Pressoir Blanc (41000), inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro 817 193 117, représenté par le Dirigeant, Louis Defer, Ci-après désigné « Louis Defer Photographe », et, le client, acceptant la prestation dont le devis lui aura été fourni au préalable, ou achetant une prestation, service ou bien physique sur lieu de vente ou par correspondance. Ci-après désigné « Le Contractant »

Les CGV ci-dessous, encadrant les utilisations non commerciales des prises de vues réalisées par Louis Defer Photographe pour le Contractant, seront éventuellement complétées par un accord de diffusion des prises de vue (photo, vidéo, etc...) par mail, sur le devis, la facture ou sur un contrat séparé. Ce document, complémentaire des CGV ci-dessous, encadrera les conditions de prise de vue en clientèle et les limites de la diffusion du contenu par les deux parties, notamment en cas d'exploitation commerciale des dérivables.

Louis Defer Photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Les conditions ainsi modifiées seront applicables à toute commande passée après la date de modification, y compris toute commande complémentaire ou connexe à une commande antérieure. L'acceptation des Conditions Générales créer un accord légal entre nous. Dès lors, vous vous engagez à utiliser mes services conformément aux stipulations suivantes.

Louis Defer Photographe propose des prestations photographiques telles que présentées sur le site internet (<https://www.louisdeferphotographe.com/>). Les présentes conditions générales, le contrat de diffusion, le devis ou la facture constituent le cadre contractuel entre Louis Defer Photographe et les Contractants. Par l'utilisation du site (<https://www.louisdeferphotographe.com/>), le Contractant déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente.

1) Dans le cas où la prise de vue réalisée par Louis Defer Photographe est réalisée hors de son studio, dans un espace privé, le Contractant déclare:

- Être le propriétaire des lieux où se déroulent les prises de vue ou s'il n'en est pas le propriétaire, il déclare avoir reçu de ce dernier, toutes les autorisations concernant l'occupation et l'utilisation des lieux: à l'un ou l'autre de ces titres, il garantit formellement Louis Defer Photographe contre toutes réclamations et recours pouvant survenir à l'occasion de la présence de Louis Defer Photographe sur les lieux indiqués à l'article premier.

- Garantir Louis Defer Photographe contre tout recours, action ou revendication dont ce dernier pourrait faire l'objet de la part d'un tiers à l'occasion des prises de vues ou de leurs utilisations dans le cadre de sa communication externe.

2) Le Contractant s'engage à réserver toutes les facilités à Louis Defer Photographe pour l'exécution de son service, notamment le libre accès dans les lieux pour la bonne exécution des opérations réalisées en application de l'article premier.

3) Louis Defer Photographe s'engage à respecter et à faire respecter par ses éventuels collaborateurs les règles de discipline et de sécurité en vigueur dans les lieux où sont effectués les prises de vue et enregistrements. Toute demande entraînant une modification des lieux ou une installation quelconque sera présentée par Louis Defer Photographe directement au contractant ou à la personne qu'il aura désignée à cet effet.

4) Louis Defer Photographe déclare avoir souscrit auprès de compagnies notoirement solvables des polices d'assurances dont l'objet est de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il encourt du fait de ses activités et de sa présence dans les lieux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée, à la suite de tous dommages matériels d'incendie, d'explosions et/ou électriques causés à des tiers ou au propriétaire des lieux. De même il est titulaire d'une police de responsabilité civile accident dont l'objet est de garantir, dans les limites de la responsabilité encourue par lui, les conséquences pécuniaires résultant de tous accidents corporels et de tous dommages matériels causés à des tiers. Les garanties conférées par ces polices s'appliquent sauf conditions particulières stipulées à l'article premier du contrat.

5) Les éléments apparaissant dans les photos ou la vidéo (objets représentés, créations originales, logos, charte graphique, photos, illustrations), les éléments sonores (dans le cas d'une vidéo, musique, commentaire) et le montage final restent la propriété intellectuelle de leurs auteurs respectifs.

6) Cession de droits : Louis Defer Photographe cède au Contractant les droits de propriété littéraire et artistique afférents aux photographies ou vidéos réalisées pour celui-ci, en vue de leur exploitation dans tous supports de communication interne ou externe dans les conditions ci-après définies :

Territoire :

La présente cession est consentie pour la France ainsi que pour l'étranger.

Durée :

La présente cession est consentie pour une durée de 5 (cinq) ans. Pour toute réutilisation au delà de ce délai, un nouveau contrat de cession de droits de reproduction devra être établi ou mention en sera faite dans la facture.

Étendue des droits cédés :

Les droits présentement cédés concernent les droits patrimoniaux de reproduction et de représentation.

Ces droits comprennent :

- pour le droit de reproduction : le droit de reproduire, dupliquer et adapter pour les besoins de l'exploitation les photographies, sur tous supports: papiers, presse, vidéo, ou numérique (et notamment, banques d'images internes, multimédia, cédérom, bornes, internet, intranet).

- pour le droit de représentation : le droit de communiquer les photographies au public par tous procédés, et notamment par affichage (panneaux), vidéo, mais aussi par les bacs de supports numériques (et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, internet, intranet).

Destination des droits cédés :

La présente cession est consentie dans le cadre de la réalisation de tous supports de communication interne et externe du Contractant.

Toutefois, cette cession exclut toute exploitation des photographies à des fins commerciales. (Vente de tous supports faisant apparaître photographies ou vidéos réalisés par Louis Defer Photographe: papiers, presse, vidéo, ou numérique (et notamment, banques d'images, multimédia, cédérom, bornes, internet, intranet). Dans le cas où le Contractant souhaiterait commercialiser un support faisant apparaître les photographies ou vidéos réalisés par Louis Defer Photographe, un contrat de cession de droit spécifique devra être établi entre les deux parties (Rémunération forfaitaire ou pourcentage sur les ventes de chaque support).

7) Aucun fichier non retouché ou brut (raw) ne sera donné au client et ne pourra être exigé. Les fichiers numériques sont traités au format jpeg; aucun fichier raw, tiff ou autre ne sera cédé à moins que le devis ou la facture de prestation ne stipule le contraire. Tous les fichiers et leurs droits de reproduction et de représentation ainsi que tous supports physiques restent la propriété de Louis Defer Photographe jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante. Les fichiers sont conservés durant 1 an par Louis Defer Photographe sauf cas de force majeure; au-delà ils pourront être détruits. Louis Defer Photographe n'est pas responsable de la conservation des dérivables par le Contractant et toute demande pour obtenir à nouveau les dérivables pourra être facturée.

8) Le Contractant s'engage à ne modifier d'aucune façon les clichés qui lui seront remis. Ceci inclut notamment tout recadrage, nouveau post traitement, retouche de visage, application d'un vignettage ou d'un filtre quel qu'il soit, retrait du filigrane apposé par le photographe, conversion noir et blanc d'une photo couleur, ajout de légendes ou texte au sein même du cliché, ajout de cadre virtuel... Le photographe prendra toutefois note des suggestions artistiques et de post traitement du Contractant. Toute modification du dérivable ultérieure au rendu nécessitera l'accord préalable écrit des deux parties et peut faire l'objet d'un nouveau contrat selon la nature et la complexité de la modification.

9) Le Contractant s'engage à créditer Louis Defer Photographe pour toute diffusion des dérivables (internet, presse, etc...). Il peut s'agir de la mention du « Louis Defer Photographe » dans la légende accompagnant chaque dérivable ou au moins une fois sur le support de diffusion (mention sur une page internet, regroupant des photos , par exemple, ou dans les crédits d'un article de presse. Dans le cas d'un site Internet, il est demandé de mettre un lien vers le site : www.louisdeferphotographe.com Dans le cas d'une publication sur une page Facebook, il est demandé d'identifier la page professionnelle Louis Defer Photographe (la page professionnelle et non le profil personnel). En contrepartie, Louis Defer Photographe s'engage à procéder de la même manière à la demande du Contractant sur sa page Facebook, son site Internet et toute publication potentielle, avec les informations qui lui seront fournies.

10) La réservation d'une prestation photographique peut se faire à tout moment sous réserve de disponibilité du photographe. La réservation ne sera définitive qu'à la signature du devis et dans le cas où un acompte a été demandé dans le devis, dès la réception de cet acompte. L'acompte sera réalisé en espèces, virements ou par chèque à l'ordre de Louis Defer Photographe.

Cet acompte constitue un acte d'engagement de la part du client, et permet, dès sa réception, de constituer un acte d'engagement de la part du photographe. La date ne sera verrouillée par le photographe qu'à la réception du devis signé avec la mention « Bon pour accord, lu et accepté » , accompagné du dit acompte. Une facture d'acompte acquittée sera établie par le Photographe dès réception de cette avance. En cas d'annulation de la part du client, la journée ayant été bloquée pour celui-ci, cet acompte ne sera pas rendu (sauf cas de force majeure).

11) Le montant convenu sera à verser en une fois. Les paiements sont réalisés en espèces, virements ou par chèque (selon les modalités indiquées sur le devis) à l'ordre de Louis Defer Photographe. L'envoi d'éventuels produits finis, ne sera effectué qu'après règlement total de ceux-ci. Tous les dérivables restent la propriété intellectuelle de Louis Defer jusqu'au paiement intégral de ceux-ci. Tous les tarifs indiqués dans le devis fourni sont HT ou TTC, et sont assujettis à la TVA (taux de 20 % pour les prestations et services, taux de 5,5% pour les ventes directes de tirages d'art en édition limitée).

12) Délai de rétractation : Comme dans tout contrat, le contractant dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à compter du jour de la signature du devis. Toute décision de rétractation effectuée dans le délai imparti fera l'objet d'un remboursement du montant effectivement versé (si acompte). Cependant, aucun remboursement ne sera effectué si la prestation a été réalisée en totalité ou en partie, avec l'accord du Contractant, avant l'expiration du délai de rétractation. Après ce délai de 7 jours, l'acompte ne sera plus remboursé. Le solde restant dû sera demandé si l'annulation intervient moins de 48h avant la date de la prestation.

13) Louis Defer Photographe peut vendre, offrir dans le cadre d'actions promotionnelles, ou accorder dans le cadre de gestes commerciaux des bons cadeaux, bons d'achats ou bons d'avoirs. Les conditions d'utilisations de ces bons sont détaillées sur leur support et le cas échéant dans un mail explicatif. Elles viennent compléter les conditions générales de ventes mentionnées dans le présent document. Ces bons sont nominatifs et non transmissibles, non échangeables contre une valeur monétaire et valables pour une durée définie à compter de leur date d'émission. Ces bons sont utilisables pour la prestation ou la valeur montant d'achat qui y est indiquée, en une seule fois. Cette valeur ne peut donc pas être fractionnée et toute valeur ou prestation non utilisée lors de l'unique utilisation ou au delà de la date de validité sera considérée comme perdue pour le Contractant.

14) Pour tout achat de tirage photo fourni par le client, les tirages ne sont ni repris ni échangés. Toute contestation concernant le rendu d'un tirage acheté en magasin devra être effectuée au moment de la livraison et pourra éventuellement faire l'objet d'un retraitage tenant compte des modifications souhaitées. Toute réclamation ultérieure ne pourra être retenue.

15) Toute contestation concernant le rendu d'un tirage expédié au client par voie postale devra être effectué dans les quinze jours suivant la date d'envoi du tirage (cachet de la poste faisant foi) et pourra éventuellement faire l'objet d'un retraitage tenant compte des modifications souhaitées, sous réserve du renvoi du tirage original à Louis Defer Photographe.

16) Le délai de paiement d'un Contractant professionnel est limité à 30 jours nets à date de réception de la facture.

17) Le délai de paiement d'un Contractant particulier est paiement comptant à la date d'émission de la facture.

18) Passé ce délai, sans obligation d'envoi d'une relance, conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce il sera appliqué une pénalité calculée à un taux annuel fixe de 12% sans que ce taux soit inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 Euros sera aussi exigible. Le règlement avant l'échéance donnera lieu à un escompte au taux de 0% (néant).

19) Cas de force majeure : Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

20) Problème technique et accident : En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque durant la prestation empêchant Louis Defer Photographe d'assurer la prestation convenue, il en informe le Contractant qui aura un remboursement du montant versé ou la réalisation d'une prestation équivalente en remplacement, à une date convenue par les deux parties, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

21) Conditions atmosphériques défavorables : En cas de conditions atmosphériques rendant impossible la réalisation de la prestation, les obligations du Photographe seront suspendues, sans mettre fin au contrat et sans que cela ne puisse engager sa responsabilité. Aucun remboursement, même partiel ne sera effectué. Cette disposition permet au Contractant et au Photographe de redéfinir une date de prestation pour le contrat en cours, dans un délai maximum de deux semaines.

22) Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent contrat sera soumise aux tribunaux compétents de Blois.

23) Les frais d'enregistrement, droit, double-droit et amendes, seront, s'il y a lieu, à la charge de la partie qui requerra l'enregistrement (cas d'utilisations de musiques pour une vidéo, par exemple).

Louis Defer Photographe, Studio: 5 Rue des Trois Marchands, F - 41000 BLOIS
Siège Social: 15 Rue du Pressoir Blanc, F - 41000 BLOIS
SASU au Capital de 2000 € - No. Siret : 821 193 117 00016 - No. TVA intra : FR 38 821 193 117
- RCS: 821 193 117 R.C.S. Blois